

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 15 octobre 1984 portant création du Diplôme Universitaire EXPLORATIONS NEUROPHYSIOLOGIQUES CLINIQUES ET SENSORIELLES modifiés par les arrêtés du 28 janvier 1985, du 15 décembre 1986, du 30 juin 1993, du 17 juin 1996, du 26 avril 2004, du 22 mai 2006 et du 02 juillet 2024,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 16 décembre 2025 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2025-2026, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire EXPLORATIONS NEUROPHYSIOLOGIQUES CLINIQUES ET SENSORIELLES.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Lionel NACCACHE (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Emmanuelle APARTIS (PU-PH)

Docteur Virginie LAMBRECQ (MCU-PH)

Docteur Thierry MAISONOBE (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 février 2026

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université



Bruno RIOU